



IMOCONSEIL France  
Réseau national immobilier

## Barème d'honoraires IMOCONSEIL France

Les tarifs sont exprimés en TTC, le taux de TVA en vigueur applicable selon le lieu du bien mis à la vente.

\* Montants d'honoraires maximum praticables.

### HABITATION Vente

**PRIX DE VENTE (mandat de vente et mandat de recherche\*)** **HONORAIRES\***

Jusqu'à 50 000 €	Forfait 5000 €
de 50 001 à 100 000 €	10%
de 100 001 à 140 000 €	8,5%
de 140 001 à 220 000 €	7,5%
de 220 001 à 300 000 €	6,5%
de 300 001 à 500 000 €	6%
Au delà de 500 000 €	5%

### HABITATION Location

Le montant des honoraires liés à la recherche de candidats, montage du dossier : **12% du loyer annuel hors charges TTC**

Ces honoraires sont partagés entre le bailleur et le locataire.

Zone très tendues	Zone tendue	Pour le reste du territoire
12 € TTC/m2**	10 € TTC/m2**	8 € TTC/m2**

\*\* Les honoraires sont partagés entre le bailleur et le locataire.

Conformément au décret n°2014-890 du 1er août 2014, les honoraires facturés au locataire ne peuvent être supérieurs à ceux facturés au bailleur et ne peuvent excéder les plafonds établis par mètre carré de surface habitable.

Pour les prestations : organisation des visites, constitution du dossier de location, rédaction du bail : honoraires **12 % TTC** du loyer annuel hors charges à partager entre bailleur et locataire, avec pour le locataire les plafonds suivants par m<sup>2</sup> de surface habitable TTC.

Pour la prestation de réalisation de l'état des lieux : honoraires **4% TTC** du loyer annuel hors charges à partager entre bailleur et locataire, avec pour le locataire un plafond de **3 € TTC** par m<sup>2</sup> de surface habitable.

### COMMERCE Vente

LOCAUX COMMERCIAUX ET FONDS DE COMMERCE : **8,33% HT\*** (soit **10% TTC**) avec un minimum de **10000 € HT**